

~~X~~ Mardi 3 septembre 2019:

Bellikien depuis 1971, à Keizo - Saigon

Voici mes remarques -

D'une façon globale, on trouve ce PLU assez équilibré car il prend en compte le développement résidentiel de la population et en conséquence un développement urbain raisonné.

Toutefois :

Les entités urbaines

Mais regrettons que les entités urbaines non significatives ne permettent pas de construire dans les deux creuses se situant entre 2 habitations. Ce qui a pour résultat de laisser des friches à l'intérieur des chameaux. Et va à l'encontre d'une densification des constructions qui est pourtant encouragée par la loi ALUR qui évite le mitage et l'étalement urbain.

Changement de destination :

En zone A et N, le + grand problème concerne les extensions, annexes, et changement de destination des bâtiments agricoles. Ce peut être source d'abus et non compatible avec des zones naturelles et agricoles.

De même la réhabilitation de bâtiments historiques doit être réglementée dans le strict respect de l'existant.

STECAL

La création de Stecal pose le problème du mitage et de la préservation des zones agricoles. Le Nord de Keizo se trouve en STECAL celui-ci doit être remis à l'état initial pour le propriétaire qui, dans respect pour le

patrimoine et sans autorisation de démolir a détruit son aspect extérieur (plac. de toit et enduit sur les pierres), et a détruit également son mécanisme intérieur qui était considéré intéressant depuis 1950. (photos à l'appui)

Les paysages naturels

Mais constatons que la végétation arbustive est en extension et a transformé depuis une certaine dracénie, le paysage naturel et sauvage de l'île, et supprimé beaucoup de mers marines.

Il est nécessaire comme le prévoit le PLU de préserver et récupérer les ouvertures visuelles sur la mer et pour ce faire, il y a cette obligation d'entretien par les propriétaires avec arrêtés du maire (ou préfet) pour l'entretien de vallées et de haies devenues des murs opaques. De même, les friches doivent être supprimées à 100m des maisons, pour le risque incendie.

Les déplacements doux : le vélo

Il est nécessaire d'améliorer les chemins cyclables mais également de créer des pistes cyclables sur les axes importants. La route allant de Palais à SAIZON est très empruntée par les touristes. Des feuilles entières d'empiètement avec tous les risques que cela comporte pour les usagers de la route (cyclistes et automobilistes). Il est indispensable de créer une piste cyclable spécifique, parallèle à la route RD30.

Quant aux petites routes secondaires, empruntées et courtes pour les vélos, elles ne présenteront de sécurité que si la vitesse y est réduite pour les automobiles 50 km/h. voire 30 km/h sur certains portions.

le 3 sept. 2019